VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

ANALYSE URINAIRE EN LABORATOIRE

Par Profil supprimé Postée le 17/12/2016 01:18

Bonjour,
Suite à une condamnation pour conduite sous stupéfiant, j'ai pour obligation d'effectuer une analyse urinaire en laboratoire biologique.
J'ai effectué l'achat de test de dépistage de THC afin de connaitre le taux de THC encore présent dans mon urine. Une foi ces test effectués, ils ont indiqué une positivité au THC au palier 1 (soit 18ng/ml).
Aprés plusieurs recherche sur le site du gouvernement et le votre j'ai cru comprendre que les laboratoires lors d'analyses considèrent les resultats négatifs en dessous du seuil de 50ng/ml.
Je souhaiterai savoir si j'ai bien compri le resultat de mes recherches, et donc serais négatif en cas d'analyse urinaire en laboratoire (avec donc un taux inférieur à 50ng/ml) ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Mise en ligne le 19/12/2016

Bonjour,

Comme vous avez pu le voir lors de vos recherches, le seuil de détection du THC dans les urines est bien de 50ng / ml. Ainsi, si le test que vous avez acheté détecte une concentration de 18 ng / ml, vous devriez être négatif au dépistage biologique.

Si vous souhaitez vous assurer de ce résultat, vous pouvez également vous rendre dans un laboratoire d'analyse et demander à effectuer à nouveau ce test à vos frais ; le dépistage en laboratoire étant plus fiables que les autotests.

Bonne continuation,

Cordialement,